

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 12 mars 2024 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : Rue Principale Sud – lot 6 611 474 du cadastre du Québec.

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'un bâtiment à vocation résidentielle multifamiliale dont certains éléments s'avèrent non conformes aux normes prévues au Règlement de zonage n° 901. La demande vise plus particulièrement à :

- Permettre une largeur de terrain de 10.01 mètres, au lieu d'une largeur minimale de 15 mètres, selon la grille des usages et normes H-317.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire « questions du public » disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique [greffe@ville.delson.qc.ca](mailto:greffe@ville.delson.qc.ca) ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 22 février 2024.

Me Luc Drouin  
Greffier